



Publié le 22/11/11 à 00h00 — Mis à jour le 12/09/14 à 18h05

Des problèmes de santé au répertoire des HLM

Antennes relais Une étude a été réalisée auprès des locataires

La résidence la Pinette à Aix. — *P.MAGNIEN / 20 MINUTES*

Des ondes porteuses de problèmes. L'Association santé environnement France (Asef) a publié hier une enquête réalisée auprès de 143 locataires de HLM à Aix-en-Provence et Aubagne vivant dans des immeubles dont les toits sont munis de nombreuses antennes de téléphonie mobile. Et les résultats interpellent : 43 % des personnes interrogées se plaignent d'acouphènes, alors que seuls 15 % des Français affirment souffrir de ce problème, et 55 % de ces locataires expliquent avoir des troubles du sommeil alors qu'on atteint seulement 32 % sur la population globale.

« Ces locataires sont des captifs »

« On est juste allé les voir pour savoir comment ils allaient, ce que personne n'avait fait avant », se désole Patrice Halimi, secrétaire général de l'Asef et chirurgien-pédiatre à Aix. Car contrairement à un immeuble privé où la pose d'une antenne relais est soumise à l'approbation unanime des copropriétaires, seul le propriétaire d'un HLM doit être convaincu et les locataires ne sont pas alors consultés. « Aujourd'hui ces habitants sont des captifs, enrage le docteur Halimi. Soit les antennes sont retirées, soit ils déménagent. Et comme ils vivent déjà dans un HLM... » Pour Zolera Ouggad, une habitante de l'immeuble où a été effectuée l'enquête, « cette étude doit porter ses fruits. J'ai espoir maintenant qu'à 13 Habitat [le bailleur social dépendant du conseil général], il y ait quelqu'un pour nous écouter. » Pas sûr que son appel soit entendu car du côté de 13 Habitat, on estime que « les champs magnétiques mesurés sont conformes à la loi. On n'est pas insensible à leur problème mais c'est au législateur d'intervenir dans ce débat. »